



arts nb

Sommaire de la rétroaction du jury de pairs

Programme de Soutien opérationnel

Date limite du 30 avril 2026

Commentaires et données générales

- 55 demandes au programme de Soutien opérationnel ont été évaluées par un jury multidisciplinaire des professionnel.les du monde des arts.
- Le jury a pu octroyer un total de 3 295 000 \$ aux 55 organismes dont la demande a été évaluée lors de cette date limite (taux de réussite de 100 %, avec un taux de financement de 66,1 %).
- Sur les 55 subventions accordées, 13 bénéficiaires étaient des organismes qui n'avaient pas bénéficié d'une subvention de Soutien de base du ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture lors du dernier cycle de ce programme.
- Avant l'évaluation par les pairs, 2 demandes déposées ont été disqualifiées car elles étaient incomplètes.
- Pour des informations plus détaillées, veuillez consulter le [communiqué](#) qui présente les résultats de cette date limite.

Recommandations sur les documents d'appui à la demande subvention

- Le jury a salué le travail exceptionnel accompli par les organismes artistiques à but non lucratif du Nouveau-Brunswick, en particulier les nombreuses initiatives pluridisciplinaires et les occasions d'interaction proposées aux artistes professionnel.les et aux communautés.
- Le jury a constaté que de nombreux organismes fonctionnaient avec des budgets très modestes, ce qui se reflétait notamment dans les salaires des employé.es et dans les cachets versés aux artistes. Les membres du jury ont exprimé l'espoir que l'augmentation de l'enveloppe budgétaire consacrée au programme de Soutien opérationnel contribuerait à pallier ce manque de moyens, d'autant plus que la nouvelle [Loi sur le statut de l'artiste](#) exigera des organismes artistiques qui bénéficient d'un financement provincial qu'ils respectent les barèmes nationaux de rémunération à compter d'avril 2027. Vous trouverez plus d'information sur le statut de l'artiste ainsi que la trousse d'outils du statut de l'artiste élaborée par le ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture [ici](#).
- Le jury, qui s'est appuyé sur les critères d'évaluation figurant dans les [lignes directrices du programme de Soutien opérationnel](#), a particulièrement apprécié les demandes qui démontraient les éléments suivants :
 - Une gouvernance solide, comprenant :
 - Un conseil d'administration actif
 - Un plan stratégique clair et à jour, avec des objectifs réalisables
 - Des politiques et/ou pratiques en matière d'équité et d'inclusion clairement intégrées dans les activités opérationnelles
 - Des partenariats diversifiés et solides
 - Une programmation dynamique



arts nb

- Une croissance durable tout au long des années d'activité
- Des données financières cohérentes et transparentes
- Un plan ou des pratiques efficaces en matière de marketing et/ou de communication, y compris un site web à jour
- Le jury a constaté que de nombreuses demandes utilisaient un langage abstrait ou obscur, ce qui rendait difficile l'évaluation de la mise en œuvre des programmes et services d'un organisme; les membres du jury ont recommandé aux organismes candidats d'utiliser un langage clair et concis et/ou des données pour décrire les activités et l'impact de leur organisme.
- Les membres du jury ont recommandé aux organismes candidats de rédiger leur demande en tenant compte qu'elle sera évaluée par un jury multidisciplinaire. Lorsque vous décrivez l'organisme ainsi que ses programmes et ses services, veillez à le faire de manière que la description soit compréhensible par un jury de professionnel.les des arts issu.es de différents milieux, car un ou plusieurs membres du jury peuvent ne pas être familiers avec le contexte ou les besoins de votre communauté ou de votre discipline en particulier.
- Le jury a constaté que plusieurs demandes mettaient de l'avant des activités qui semblaient sortir du mandat déclaré de l'organisme. Les membres du jury ont encouragé les organismes à revoir si leurs programmes respectent leur mandat.
- Les membres du jury ont encouragé les organismes à indiquer clairement lorsque certaines activités bénéficient d'un financement confirmé provenant d'autres sources de revenus.
- Le jury a apprécié la découverte de la programmation variée et contemporaine, en phase avec les communautés de l'organisme, et s'est particulièrement réjoui de constater l'impact et les retombées positives des organismes qui ont donné la priorité à la collaboration avec des artistes du Nouveau-Brunswick.
- Le jury a constaté qu'il était parfois difficile de comprendre les liens entre l'organisme candidat et d'autres organismes avec lesquelles il travaille en étroite collaboration. Les membres du jury ont encouragé les organismes candidats à expliquer ces liens afin qu'ils puissent mieux cerner le contexte.
- Le jury a encouragé les organismes à continuer d'explorer les possibilités de diversifier leurs sources de revenu si possible, notamment par le biais de dons privés, de levées de fonds, de subventions fédérales, de subventions provinciales destinées à des projets, etc.

Autres programmes susceptibles d'intéresser les organismes candidats qui ont déposé une demande lors de la dernière date limite de ce programme:

- Les organismes qui reçoivent une subvention de Soutien opérationnel demeurent admissibles au programme d'Artiste en résidence d'artsnb pour des projets qui ne font pas partie de leurs activités régulières soutenues par la subvention de Soutien opérationnel. Veuillez consulter [les lignes directrices du programme d'Artiste en résidence](#) ou envoyer un courriel à prog@artsnb.ca si vous avez des questions.
- Les organismes qui reçoivent une subvention de Soutien opérationnel demeurent admissibles aux programmes de subventions du ministère du Tourisme,



arts nb

Patrimoine et Culture (TPC) pour d'autres projets. Les organismes peuvent consulter [les programmes mis à jour disponibles sur le site web du TPC](#) ou contacter le TPC pour toute question à l'adresse culture@gnb.ca.

- Le [Programme de développement des capacités](#) offre des subventions aux organismes artistiques et aux industries culturelles, soit Renforcement de la capacité organisationnelle ou Renforcement des capacités du secteur des arts et de la culture.
- Le [Programme Impact des arts dans les communautés](#) soutient les organismes artistiques et les festivals de petite envergure et de plus grande envergure dans la présentation d'activités artistiques dynamiques qui profitent aux communautés de toute la province.
- Le [Programme d'accès aux marchés et à l'exportation](#) aide les organismes artistiques et les industries culturelles du Nouveau-Brunswick à exporter ou à présenter en tournée leurs œuvres créatives.
- Le [Fonds pour les événements d'Explore NB](#) soutient des festivals ou des événements établis de deux (2) jours consécutifs ou plus qui ont un impact touristique dans leur région.